



## Fiche d'inscription au tirage présaison de la rivière à Mars

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### Tirages d'hiver 2017 pour la saison 2018

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone 1 : \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Nom sur carte de crédit : \_\_\_\_\_

Numéro carte crédit : \_\_\_\_\_

Date expiration : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Code CVV (endos carte) : \_\_\_\_\_

Nombre d'inscription voulu : \_\_\_\_\_ x 7 \$ = \_\_\_\_\_ (montant total à payer)

**IMPORTANT: LIRE LES RÈGLEMENTS CI-DESSOUS  
LE PARTICIPANT EST RESPONSABLE DE SON INSCRIPTION  
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

**10 inscriptions maximum par pêcheur par tirage**

- Le détenteur d'une réservation présaison ne pourra transférer ladite réservation à un tiers.
- L'invité ne pourra obtenir son droit d'accès que si le détenteur de la réservation présaison a préalablement obtenu le sien.
- Le nom d'un individu ne peut paraître plus d'une fois sur la liste des gagnants d'une rivière.
- Les fiches d'inscription doivent être reçues au plus tard le 31 octobre 2017 à 12h00 (midi).
- Les photocopies de même format sont acceptées.
- Les gagnants sont éligibles à un 2\* tours pour un 2\* choix de journée.
- Les pêcheurs qui annulent leurs réservations avant le trentième jour (30) jour précédant la date prévue de pêche recevront un remboursement de 70% du montant seulement.
- Les pêcheurs qui annulent leurs réservations après le trentième jour précédant la date prévue de pêche ne seront pas éligibles à un remboursement.

***Le client qui conclut une inscription reconnaît et accepte les conditions inscrites à ces règlements.***

**En cas d'absence lors du tirage, indiquer nom et numéro du répondant :**

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Vos demandes d'inscription en ligne doivent être transmises au plus tard le 31 octobre à 12 h (midi - heure du Québec). Les demandes d'inscription adressées par la poste ou par télécopieur doivent également être reçues au bureau de Contact nature Rivière-à-Mars, au plus tard le 31 octobre à 12 h (midi - heure du Québec). Le paiement de la fiche de tirage doit accompagner la demande d'inscription et peut être acquitté par chèque, mandat-poste ou carte de crédit, dans les délais prescrits. L'exploitant ne pourra nullement être tenu responsable des retards causés par la poste.

**Le client qui conclut une inscription reconnaît et accepte les conditions inscrites à ces règlements.**

400 perches totales sont disponibles au tirage pré-saison.

Secteur au choix du gagnant lors de l'appel, selon l'ordre au tirage :

- Secteur 2 = fosse 12 pour 2 perches par jour par gagnant
- Secteur 4A = fosse 37 pour 2 perches par jour par gagnant
- Secteur 5 = fosse 39 à 42 pour 2 perches par jour par gagnant

**Échéancier :**

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>31 octobre 2017</b>        | Date limite d'inscription au tirage le 31 octobre à midi ( <i>attention au délai postal</i> ).  |
| <b>1 au 4 novembre 2017</b>   | Tirage au sort pré-saison de <b>200 gagnants</b> .  |
| <b>5 au 11 novembre 2017</b>  | Confirmation par courriel ou par écrit à chacun des gagnants et date des appels téléphoniques.  |
| <b>13 au 25 novembre 2017</b> | Appels téléphoniques auprès de chacun des gagnants pour le choix des jours de pêche et du secteur.  |
| <b>15 décembre 2017</b>       | Date limite pour le paiement du premier 30% du coût des réservations effectuées lors du tirage pré-saison (non-remboursable).<br><br>Réservations par téléphone pour les perches toujours disponibles suite au tirage pré-saison. |
| <b>19 janvier 2018</b>        | <b>Entre 9h00 et 12h00, réservé aux participants non gagnants du tirage du 1<sup>er</sup> novembre. Entre 13h00 et 16h00, ouvert à tous.</b>  |
| <b>3 février 2018</b>         | Date limite pour le paiement de 30% du coût des réservations téléphoniques du 15 janvier (non-remboursable).  |
| <b>6 avril 2018</b>           | Date limite pour le paiement de 70% du coût des réservations suite au tirage pré-saison du 1 <sup>er</sup> novembre et de la relance téléphonique du 15 janvier.  |
| <b>28 mai 2018</b>            | Début des inscriptions pour le tirage 48 heures à l'avance pour les perches disponibles dans les secteurs contingentés.   |

Adresse pour envoi des fiches de tirage :

Contact nature Rivière-à-Mars  
3232, chemin St-Louis  
La Baie, Qc  
G7B 4M8

Téléphone : 418-697-5093

Télécopie : 418-697-5094

*La direction*